

# Ils se sont installés chez moi

### Par Daniel, le 21/01/2011 à 15:53

### Bonjour,

Je viens via ce site poser quelques questions, peut être que quelqu'un pourra m'éclairer. Je suis propriétaire d' un terrain agricole avec mas, j'ai prêter les clefs a ma fille pour un weekend et depuis 2 mois ils se sont installés elle ,son copain et leurs enfants ,mis des caravanes et ne veulent pas partir . Inutile de vous dire que les rapports entre moi et ma fille se sont complètement dégradés car son compagnon tente de nous impressionné avec menaces et insultes. La gendarmerie et services sociaux sont au courant mais rien ne bouge et on vient de me dire que durant l'hiver l'expulsion ne peut se faire. Faut il porter plainte? prendre un avocat? Il me semble de l'habitation sur terrain agricole est proscrite , comment puis-je récupéré mon bien?

#### Par mimi493, le 21/01/2011 à 17:46

Allez voir le maire, il est compétent pour interdire les caravanes.

Entamez une procédure d'expulsion, car même si jusqu'au 15 mars, il ne peut y avoir d'expulsion, vous pouvez entamer la procédure et ça serait étonnant que vous ayez le jugement avant le 15 mars.

## Par Daniel, le 25/01/2011 à 16:55

Merci beaucoup,faut-il porter plainte a la gendarmerie et ou commencer la procédure d'expulsion ?